

**COMMUNE DE CAMPUAC**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 24 OCTOBRE 2023**

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 7  
Vote : Pour 7 contre 0  
Nombre de suffrages exprimés : 7  
Date de la convocation : 19/10/2023  
Date de publication : 27/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de M. Thierry GOUMON, Maire.

**Présents** : Thierry GOUMON, Benoît ALBESPY, Jacques ABRIEUX, Christophe BARRIE, Vanessa GROS, Mathieu PRADALIER et Adeline VERNHES

**Excusé** : Guillaume GIROU Aurélie DESMAZES, Nathalie LELOUP et Guillaume DELBOUIS

Mathieu PRADALIER est nommé secrétaire de séance.

**Objet** : Subvention : révision du plan de financement de l'aménagement d'une piste de pump-track

Monsieur le Maire rappelle les intentions de l'équipe municipale de proposer aux concitoyens de la Commune des structures sportives et de loisirs de qualité, notamment en direction de la jeunesse, pour leur offrir un panel plus large de disciplines sportives.

Pour compléter la structure multi sports de type « City Park » réalisé en 2015, les élus ont arrêté leur choix sur un nouvel équipement de loisirs : un « Pump Track ». Cette structure correspond à un parcours en boucle fermée, constitué de plusieurs bosses consécutives et de virages relevés et peut être utilisé avec différents équipements sportifs, dont les VTT, les BMX, les trottinettes et les skates.

Ce projet d'intérêt communal pourrait apporter un nouveau service aux habitants et particulièrement au public jeune. Son implantation en continuité du « City Park » existant, serait idéale. L'espace de loisirs ainsi créée, sera identifié et identifiable comme une zone de jeux à part entière, à proximité du centre bourg d'une part et du stade de football, d'autre part. De plus il serait à proximité de l'école pour permettre aux enfants et aux enseignants d'utiliser cette structure.

Ce type de projet innovant favorisera différentes pratiques sportives modernes et actuelles, soit de manière individuelle et/ou collective, puisque l'équipement est modulable. Les usagers pourront pratiquer leur discipline favorite en toute sécurité dans un environnement clos et ludique.

Ce programme s'inscrit bien dans un schéma global d'aménagement des équipements sportifs de la Commune, garantissant un accès à tous les usagers.

L'évaluation de l'ensemble des travaux d'aménagement de la piste de « Pump Track » est estimée à 77 950.00 € H.T.

La Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Aveyron nous a informé que le projet était retenu pour l'attribution d'une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'exercice 2023 pour un montant de 21 758,35 €.

Dans ce cadre, il convient de revoir le plan de financement du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Accusé de réception en préfecture  
012-211200498-20231024-24102023\_202324-DE  
Reçu le 27/10/2023

- approuve le plan de financement,
- autorise et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer l'ensemble des documents en relation avec ce programme d'investissement,

<b>Montant des travaux</b>	77 950,00 €
<b>Subvention DETR</b>	21 758,35 €
<b>Subvention Conseil Départemental</b>	19 480,00 €
<b>Subvention Région Occitanie</b>	7 700,00 €
<b>Fonds propres de la commune</b>	29 011,65 €

Mathieu PRADALIER  
Secrétaire de séance



Thierry GOUMON,  
Maire

